

OMPI



SCIT/8/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 janvier 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER
Huitième session
Genève, 23 – 27 février 2004

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A
L'INTERCONNEXION DE WIPONET, TRINET ET PATNET**

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. À la suite d'un échange de vues informel entre les représentants de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets du Japon (JPO), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un document portant sur l'interconnexion de WIPONET, TrINET et PatNET et sur des questions connexes telles que les avantages potentiels (par exemple, l'accès d'un plus grand nombre d'utilisateurs à la base de données relative aux brevets) et la faisabilité technique du projet, a été présenté lors de la réunion des offices de la coopération trilatérale qui s'est tenue à La Haye (Pays-Bas) du 21 au 24 mai 2002. Le document proposait la création d'une équipe d'experts ad hoc chargée de déterminer les possibilités de développement, les solutions techniques connexes et les coûts liés à l'interconnexion de ces trois réseaux. Cette équipe d'experts devait également examiner d'autres points, notamment la sécurité, l'appui opérationnel et les questions juridiques et contractuelles relatives à l'interconnexion.

2. L'équipe d'experts ad hoc pour l'interconnexion de WIPONET, TriNET et PatNET a été créée au cours de l'été 2002 avec le concours de l'OEB, du JPO, de l'USPTO (les offices de la coopération trilatérale) et de l'OMPI. Elle est composée de représentants des offices de la coopération trilatérale et d'un secrétariat, qui est aussi chargé d'assurer la coordination et de fournir un appui administratif.

3. L'Office des brevets du Japon a accueilli la première réunion de l'équipe d'experts ad hoc à Tokyo, les 27 et 28 janvier 2003. Des questions essentielles ont été traitées et des conclusions formulées, notamment sur les points suivants : possibilités de développement et amélioration des activités résultant de l'interconnexion; accord sur le mandat, l'organisation et les méthodes de travail de l'équipe d'experts; accord sur la nécessité d'adopter une déclaration ou des lignes directrices harmonisées en matière de sécurité; présentation et examen de propositions et de méthodes d'interconnexion; planification et gestion du projet; et questions relatives à l'appui opérationnel.

4. Au cours de la deuxième réunion, tenue au siège de l'OMPI du 7 au 9 octobre 2003, les points suivants ont été abordés : accord sur les questions relatives aux aspects techniques, à la sécurité, à la mise en œuvre et à l'appui administratif et opérationnel; estimation des coûts et des ressources; détermination des questions juridiques et contractuelles; et évaluation des possibilités de développement.

Progrès réalisés

5. L'équipe d'experts ad hoc a obtenu des résultats importants, notamment sur les points suivants :

a) création d'un groupe de discussion sur le WIPONET destiné à permettre aux membres de l'équipe d'experts de partager et d'échanger des informations dans un environnement sécurisé;

b) mise en place de connexions de réseau privé virtuel (RPV), de façon à fournir aux organisations qui participent à l'équipe d'experts un accès sécurisé au WIPONET;

c) réalisation de progrès importants dans le passage de TriNET des circuits relais à un système de raccordement à l'Internet (condition préalable à l'interconnexion des trois réseaux), avec la mise en place de connexions sécurisées entre les offices de la coopération trilatérale et l'OMPI via l'Internet public. Un mémorandum d'accord concernant le raccordement de TriNET à l'Internet a été signé au cours de l'été 2003 par les offices de la coopération trilatérale et l'OMPI, et le processus devrait s'achever d'ici fin 2003;

d) accords sur un certain nombre de questions techniques et autres concernant l'interconnexion des trois réseaux. En particulier, un accord important a été trouvé sur l'architecture d'interconnexion, dans laquelle TriNET servira de réseau intermédiaire entre PatNET et WIPONET. En outre, des accords ont été conclus sur la politique de sécurité et le niveau de service en ce qui concerne l'interconnexion; et

e) élaboration d'un mémorandum d'accord définissant les responsabilités et le mécanisme de répartition des coûts en ce qui concerne la mise en œuvre de l'interconnexion. La politique de sécurité et l'accord sur le niveau de service seront joints au mémorandum d'accord sous forme d'annexes en vue de leur mise en œuvre lorsque le mémorandum d'accord sera définitivement établi.

Prochaines étapes

6. Lors de leur réunion à Tokyo (Japon) en novembre 2003, les offices de la coopération trilatérale ont accepté et approuvé la réalisation par l'équipe d'experts ad hoc des objectifs suivants :

- a) mettre définitivement au point le mémorandum d'accord mentionné au paragraphe 6.e), prévu pour début 2004;
- b) commencer à étudier en détail les questions relatives à la validation de principe et aux essais pilotes et achever les essais sur la validation de principe avant la réunion des offices de la coopération trilatérale en juin 2004;
- c) fixer un délai et examiner en détail le plan d'exécution du projet dans le but de mettre en place l'interconnexion en octobre 2004 ou au début de l'année 2005; et
- d) poursuivre les activités de l'équipe d'experts ad hoc pendant une année encore après la mise en place de l'interconnexion.

7. Le SCIT est invité à prendre note du contenu du présent document et à formuler des observations à ce sujet.

[Fin du document]